



Conditions Générales de Vente des Formations d'Énergie Partagée

Modalités d'inscription et de règlement

L'inscription aux formations est à effectuer auprès d'Énergie Partagée, préférentiellement par voie électronique. L'inscription vaut acceptation par le stagiaire et le cas échéant son organisme des présentes conditions générales de vente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de son inscription, rétractation à faire valoir le cas échéant par écrit à Énergie Partagée.

A l'issue de ce délai, le stagiaire doit régler l'intégralité du montant de la formation à Énergie Partagée à réception de la facture.

Par dérogation, pour les organismes du secteur public et eux seuls :

- le règlement peut être remplacés par un bon de commande transmis avant le début de la formation
- le règlement peut être effectué à l'issue de la formation dans un délai de 30 jours fin de mois. En cas de retard de paiement, des intérêts égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776) seront appliqués ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115).

Énergie Partagée se réserve le droit d'invalider une inscription, en fonction des places disponibles. Les formations d'Énergie Partagée peuvent entrer dans le champ de la formation professionnelle continue.

Modalités d'annulation

Tout désistement doit être signalé le plus tôt possible, par écrit. Un désistement intervenant entre 15 jours et 7 jours avant le début de la formation fera l'objet d'une facturation de 50% du montant de la formation.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org



Pour un désistement intervenant moins de 7 jours avant le début de la formation, la totalité des droits d'inscription sera demandée. Toute action de formation débutée (session, journée, module) est due intégralement.

En cas d'absence non signalée dans les délais mentionnés ci-dessus ou d'absence partielle non justifiée à une partie de la formation, l'action de formation sera considérée comme débutée et due intégralement. Énergie Partagée se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation.

Une annulation par Énergie Partagée devra se faire au minimum 15 jours avant le début de l'action de formation. Énergie Partagée remboursera la totalité des frais d'inscription perçus (ce qui exclu les frais de transport et d'hébergement).

Prix

Les prix indiqués sont net de taxe (exonération des organismes de formations). Ils comprennent la participation à la formation, les supports pédagogiques remis aux stagiaires et les déjeuners, sauf mentions contraires. Le transport n'est pas pris en charge.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org